

## Relations Internationales - Attribution de subventions à des associations

**Mme l'Adjointe GERDIL-DJAOUAT, Rapporteur** : En réponse aux demandes faites par les associations ci-dessous, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

### I - Comité de Quartier de Rosemont Saint-Ferjeux

Dans le cadre de son cycle «couleurs du monde», le Comité de Quartier de Rosemont Saint-Ferjeux a organisé un échange socio-culturel avec la Macédoine, en accueillant dans son quartier les 40 danseurs, musiciens et choristes du groupe KITKA durant 4 jours en avril dernier. Concert, film, stands artisanaux et animations pour les écoles du quartier ont rythmé leur séjour.

Subvention proposée : 400 €

En cas d'accord, la somme de 400 € sera prélevée sur les crédits de la Direction des Relations Internationales et de l'Enseignement Supérieur, au chapitre 65.048/6574.94036 CS 400.

### II - Animation de stands au Village Solidaire

- *Comité Catholique contre la faim et pour le développement* : animation sur le thème «Une histoire d'eau au Nicaragua» ou comment la fabrication des jeans pollue et entraîne une restriction de l'eau nécessaire à la vie quotidienne. Subvention proposée : 100 €.

- *Antenne petite enfance* : animation et jeux sur le thème «L'enfant et l'eau : comment l'utilisons-nous ici ?». Subvention proposée : 100 €

- *Ligue des droits de l'homme* : animation d'un stand. Subvention proposée : 100 €.

En cas d'accord, la somme totale, soit 300 €, sera prélevée au chapitre 65.048/6574.5023 CS 400.

### III - Subvention de fonctionnement à l'association Afriq'Énergies

Afin de couvrir une partie des dépenses liées au fonctionnement de l'association (organisation de réunions, coût de l'assurance responsabilité civile, constitution de dossiers...), il est proposé une subvention de 300 €.

En cas d'accord, la somme de 300 € sera prélevée au chapitre 65.048/6574.5024 CS 400.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions d'attribution de subventions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter ces propositions d'attribution de subventions.

M. GHEZALI et Mme FALCINELLA n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 23 décembre 2009.*